

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 5 mai 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Michelle Clouâtre est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 7 avril 2014 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU FORMULAIRE DGE-1038 - LISTE DES DONNS DE PLUS DE 100\$ REÇUS PAR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2013

Selon l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale remet à chacun des élus une copie de la section 2 du formulaire DGE-1038 consistant à la liste des dons de plus de 100\$ reçus par les candidats aux élections de novembre 2013.

6- DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR L'ANNÉE 2013

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale** devant être produite avant le 1er septembre de chaque année a été transmise à la commission de l'équité salariale le 24 mars 2014 et ce, pour l'année 2013.

7- DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL "ÉTATS COMPARATIFS"

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2014 à chacun des élus.

8- **DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION POUR LE 397 ROUTE DU PORTAGE**

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport d'inspection** daté du 25 février 2014 déposé par l'inspecteur en bâtiment, M. Jean-Philippe Quimper, concernant la **propriété du 397 route du Portage**.

9- **CORRESPONDANCE**

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

• **DEMANDE DE DON**

2014-05-82

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$ à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** pour les galas du mérite scolaire de fin d'année.

• **SOIRÉE DE FORMATION ET D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLUS RESPONSABLES DES QUESTIONS FAMILIALES ET AÎNÉES**

2014-05-83

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le conseiller Gilbert Béland et la conseillère Noëlla Ouellet à se rendre à une **soirée de formation et d'information à l'intention des élus responsables des questions familiales et aînées** qui aura lieu à Rimouski le 29 mai 2014. Il n'y a aucun frais d'inscription pour cette soirée.

10- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

11- **APPROBATION DES COMPTES**

2014-05-84

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$32 569.86 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

12- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE LVM**

2014-05-85

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 900118067 de la firme LVM Inc.** de Rimouski au montant de \$20 411.96 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et géotechnique pour le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 - 2013).

13- **AUTORISATION D'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL**

2014-05-86

ATTENDU la défectuosité majeure survenue à l'ordinateur du bureau municipal;

ATTENDU QU' après vérification par un technicien, il s'est avéré que l'ordinateur n'était pas réparable;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'un ordinateur** auprès de Micro-Service de Mont-Joli pour un montant de \$1199.95 taxes en sus.

14- SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

2014-05-87

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise les **subventions suivantes aux organismes**: Club des 50 ans et plus 500\$, Comité de Développement 500\$.

15- ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR CHEMINS MUNICIPAUX

2014-05-88

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 15 avril 2014 auprès de cinq soumissionnaires concernant l'approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant incluant le transport, taxes et redevances non comprises ;

	Prix gravier tamisé 0 – 3/4	Tuf
Constructions Jalbert et Pelletier :	90\$ (15 tonnes) / \$6.00 la tonne	95\$ /\$5.33
Transports Martin Alain Inc.	100.75(15 tonnes)/\$6.716 la tonne	-----
Entreprises A.D. Landry Inc.	115\$ (16 tonnes)/\$7.188 la tonne	-----
Transports Rock Gagné	114\$(15 tonnes)/\$7.60 la tonne	98\$ / \$6.53
Entreprises E. Normand	130\$ (16 tonnes) / \$8.125 la tonne	-----

Considérant que les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier concernant le gravier tamisé 0 - ¾** au prix de \$90 du voyage de 10 roues (15 tonnes par voyage), les redevances et taxes en sus et **autorise l'achat de 150 voyages de gravier tamisé 0 - ¾** pour l'entretien des chemins municipaux.

16- RÉSIDUS DE BALAYAGE DU MTQ - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

2014-05-89

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à signer la **décharge de responsabilité** établie par le Ministère des Transports concernant le dépôt et l'utilisation de résidus de balayage au printemps 2014.

17- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2014-05-90

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Michel Paris comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de

juin 2014 à novembre 2014 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

18- **NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LES MESURES D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

19- **NOMINATION DE L'ADJOINT AU PRÉPOSÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE**

2014-05-91

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Robin Bérubé au poste d'adjoint au préposé des travaux de voirie et mécanique** à compter du 12 mai 2014 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Bérubé. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

20- **ENGAGEMENT D'UN ANIMATEUR / ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

21- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT RELATIF AUX TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter un règlement relatif aux traitement des élus municipaux. Ce règlement abrogera le règlement no 218 et tout autre règlement adopté en semblable matière.

22- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET DÉPLACEMENTS POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gervais Chamberland dans le but d'adopter un règlement établissant les remboursements des frais de repas et déplacements pour les élus et employés municipaux.

23- **VARIA**

A) **FORMATION POUR ANIMATEURS DE TERRAINS DE JEUX**

2014-05-92

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'inscription** de l'animatrice ou animateur du terrain de jeux, aux **formations suivantes**:

-Formation pour les animateurs de terrains de jeux au coût de 40\$ qui se donnera à Saint-Donat les 13 et 14 juin 2014;

-Formation premiers secours à Mont-Joli le 15 juin, au coût de 35\$;

-Formation gratuite offerte le 18 juin par le CSSS de La Mitis sur diverses problématiques du comportement.

B) **DEMANDE D'INSTALLATION DE TRAVERSE PIÉTONNIÈRES**

2014-05-93

Attendu que dans le cadre du programme "À pied, à vélo, ville active", les élus municipaux désirent favoriser et sécuriser les déplacements actifs dans la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc ;

Attendu que plusieurs endroits sont problématiques dans le village lorsque les piétons ou les vélos veulent traverser la rue Principale étant donné que le relief de cette route comprend plusieurs côtes;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère des Transports de réaliser deux traverses piétonnières avec signal lumineux, soit une située à l'intersection de la rue Principale et du Rang 3 Massé, et une seconde qui permettrait de traverser en toute sécurité entre l'école et l'église.

C) **ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SOCCER**

2014-05-94

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'achat de ballons et buts de soccer.

24- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

25- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h11.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière